

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023

Tenu en Mairie de Légnv

Présents : Mesdames Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Delphine Favre, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michelle Ratton, Fabienne Rodet et Messieurs Laurent Aulas, Laurent Poudroux, Olivier Thevenet

Absente excusée : Mme Nathalie Banes donne pouvoir à S.Jovillard

Secrétaire de séance : Mme Delphine Favre

Le compte-rendu du précédent conseil municipal en date 3 avril 2023 n'ayant appelé aucune correction de la part des membres du conseil, est adopté .

I. Délibérations à l'ordre du jour

2013-12 /20136-13 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le Conseil municipal ayant voté son budget sans avoir reçu le compte de gestion à temps, il convient désormais de pouvoir approuver la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

L'exercice 2022 se clôt comme indiqué dans la pièce annexe avec un résultat positif de 280.325,89 euros en fonctionnement et 40.577,78 euros en investissements soit un excédent à la clôture de l'exercice 2022 de 320909.67 euros. Le compte administratif et le compte de gestion étant en concordance, le conseil municipal peut se prononcer sur l'approbation de ces résultats.

Pour rappel, l'exercice 2022 a été marqué par les travaux suivants :

En investissements : lancement des études liées à la révision du PLU, l'acquisition de lots commerciaux aux Ponts-Tarrets, la réalisation de la salle WIFI et des travaux d'isolation énergétique, le changement d'un poteau incendie Chemin de St Paul, des travaux au cimetière

En fonctionnement : les dépenses ont été maîtrisées et à ce titre le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour son engagement et le soutien qu'il apporte au quotidien dans cette maîtrise des dépenses. A noter l'augmentation des dépenses énergétiques qui a généré le lancement d'un diagnostic énergétique pour la maîtrise de nos consommations sur nos bâtiments publics et la révision de la programmation de tous les équipements de chauffage.

Après ces rappels, et aucune autre question du conseil, le Maire sort de la salle pour laisser son conseil délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité

2023-14 : Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire comme suit : 280.325, 89 euros au fonctionnement et 40577,78 à l'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

2023-15 : Délibération modificative N°1 budgétaire

Lors du vote du budget, le compte de gestion et administratif n'étant pas clos, la trésorerie nous a demandé de réaliser quelques écritures qui ont légèrement modifié le montant de l'excédent transféré au fonctionnement

(voté en avril 280 471,89 euros), soit un écart de 146 euros. Il convient par cette DM N°1 de corriger ce montant au budget 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

2013-16 : Délibération sollicitant une subvention auprès du Département du Rhône

Comme chaque année, dans le cadre de son programme d'investissements, la Commune souhaite solliciter dans le cadre de l'appel à projets du département du Rhône, une subvention de 75.000 euros concernant les travaux de réfection des lots commerciaux aux Ponts-Tarrets.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette demande et à autoriser Mme le Maire à solliciter cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

2013-17 : Appel à projets Plan Paysage

Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage il doit, pour rester vivant, s'adapter aux évolutions contemporaines qui le transforment. Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. La mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire passe par une bonne gestion des paysages « du quotidien », garante de l'accès à tous à un cadre de vie de qualité. Dans ce cadre, le renforcement de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques constitue un enjeu majeur. En effet, les transformations des paysages sont principalement liées aux différentes politiques d'aménagement mises en œuvre sur un territoire. Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Un appel à projets national permet de pouvoir bénéficier d'un soutien financier et de l'accompagnement d'un réseau si le dossier de candidature est accepté. La DREAL doit être sollicitée en amont pour valider la candidature. Il est rare que des petites communes soient retenues, mais trouvant la démarche pertinente dans le cadre de sa réflexion, le Conseil Municipal de Légny souhaite pouvoir avec l'appui du bureau d'études pouvoir autoriser Mme le Maire à déposer un dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

2013-18 : Motion de soutien au réseau Mission Locale

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidées par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

- ❖ **Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal** démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- ❖ **Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».
- ❖ **Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- ❖ **Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- ❖ **Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale**, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Le conseil de Légnv par cette délibération rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

Délibération adoptée à l'unanimité

II. Rapport des différentes commissions

Retour sur la réception du Sous-Préfet en mairie : c'est la 1^{ère} fois depuis son arrivée que Mr le S/Préfet découvre la commune. Il s'est montré attentif aux projets communaux. Nous a indiqué que si notre dossier de demande de subvention DETR n'était pas accepté cette année, il le serait l'an prochain.

Voirie : Laurent Aulas et Sylvie Jovillard vont travailler cette semaine au plan de voirie qui fera l'objet d'une réfection cette année

Protection espèces naturelles : Marjolaine Charenzol suit deux dossiers : protection des grottes sur la commune qui abrite des populations de chauve-souris. Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires fonciers pour essayer de trouver un moyen durable de protéger le site. Autre dossier : la préservation des lieux de nidifications des hirondelles et martinets : la Commune est un lieu sensible et plusieurs nids ont été identifiés. Ce qui représente une population d'environ une cinquantaine d'hirondelles dans le seul centre bourg. La Commune va s'engager pour acheter de nouveaux nids qui ont pu être détruits avec les rénovations des maisons pour préserver cette population d'oiseaux qui a dû être beaucoup plus importante il y a quelques années. Ces nids artificiels seront achetés par la Commune (25 euros l'unité auprès de la LPO) et fixés avec l'accord des propriétaires sur certaines façades de maison en hauteur (nids équipés de tablettes contre les déjections). La même démarche sera faite au Hameau de Billy, site historiquement peuplé d'hirondelles. Des martinets ont été également repérés mais leur lieu de nidification n'a pas encore été repéré pour le protéger.

CMJ : Marjolaine Charenzol rend compte de la dernière réunion animée par Nathalie Banes : souhait des jeunes d'avoir un espace dédié à des jeux extérieurs pour plus grands. Vont travailler également sur la conception de cabanaires. Une action avec les personnes âgées est également envisagée (avec le Club Soleil d'Automne) et le CCAS. Enfin, une réflexion pour continuer à impliquer les jeunes plus âgés dans une commission.

Sivu Jean Borel : Christine Louis informe qu'une réflexion est en cours sur le site pour transformer certains bâtiments en logements sociaux. A suivre.

Formation aux gestes de 1^{er} Secours : Rémi Louis, sapeur-pompier, propose une 1^{ère} journée de formation : la salle des animations sera réservée à cet effet le samedi 14 octobre avec deux groupes d'environ 5/6 habitants à chaque fois.

Bâtiments communaux : les travaux de récupération des eaux pluviales de l'Eglise sont achevés. Pour le bâtiment de la mairie, des travaux complémentaires sont nécessaires sur la toiture. Les travaux de renforcement de la voute des appartements communaux sont prévus cette semaine. Des RV avec l'entrepreneur et le notaire sont programmés la semaine prochaine pour régler le problème des réseaux de la co-propriété.

Réseaux : travaux sur juin de renouvellement de la conduite d'eau au lieu-dit Boitrolles et en limite avec le Breuil, et une autre colonne dont le tracé passe via la Commune déléguée du Bois d'Oingt et qui arrive sur le bas du lavoir.

Commission culture intercommunale : réflexion en cours pour créer un réseau des médiathèques. Un évènement regroupant les troupes de théâtre du territoire est également en cours d'élaboration.

Investissements : le nouveau réfrigérateur a été livré et installé à la salle des fêtes.

Séance levée à 19H30

Compte-revu visé par la secrétaire de séance

Mme Delphine Favre

Le 10 juin 2023

